



Département du Val-d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles  
Canton de Montmorency

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté - Égalité - Fraternité

## **CONVOCAION AU CONSEIL MUNICIPAL**

**Articles L. 2121-10 et R. 2121-7 du code général des collectivités territoriales**

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,

J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine séance du conseil municipal de la ville d'Andilly, qui se déroulera en mairie 1 rue René Cassin à Andilly,

**Le lundi 13 février 2023 à 19h30**

Je vous invite à prendre connaissance de l'ordre du jour retenu à l'occasion de cette réunion et à me retourner un pouvoir dûment complété en cas d'indisponibilité.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Fait en mairie, le 8 février 2023,

Le Maire,

Daniel FARGEOT

